

PROTOCOLE D'ACCORD POUR
L'ETABLISSEMENT DES RELATIONS D'AMITIE ENTRE
LA REGION DE BRETAGNE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE ET
LA PROVINCE DU SHANDONG DE LA REPUBLIQUE
POPULAIRE DE CHINE

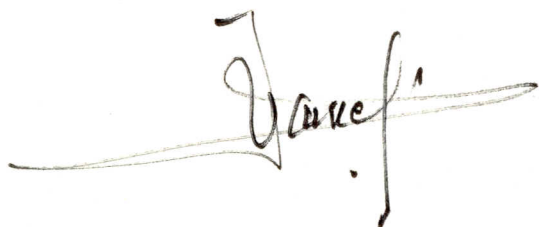
EN VUE DE DEVELOPPER LES RELATIONS D'AMITIE, LA REGION
DE BRETAGNE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE ET LA PROVINCE DU SHAN-
DONG DE LA R.P.C. ENTERINENT LE PROTOCOLE SUIVANT;

1. LES DEUX PARTIES DECIDENT D'ETABLIR DES RELATIONS D'
AMITIE PERMANENTE ENTRE LA REGION DE BRETAGNE ET LA PROVINCE
DU SHANDONG.

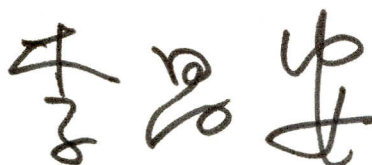
2. SELON LES PRINCIPES D'EGALITE, D'AVANTEGE RECIPROQUE,
D'AMITIE ET DE PAIX, LES DEUX PARTIES DEVELOPPERONT DES ECHAN-
GES ET LA COOPERATION DANS TOUS LES DOMAINES POUR LA PROSPE-
RITE DES DEUX REGIONS.

3. LE PRESENT PROTOCOLE EST REDIGE EN FRANCAIS ET EN
CHINOIS, LES DEUX DOCUMENTS RESPECTANT LES MEMES ENGAGEMENTS.
IL ENTRERA EN VIGUEUR LE JOUR DE SA SIGNATURE.

PRESIDENT DU CONSEIL
REGIONAL DE BRETAGNE



GOUVERNEUR DE LA PROVINCE
DU SHANDONG



LE 21 OCTOBRE 1985